|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| MM/A/48/1  |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 23 juin 2014 |

**Union particulière pour l’enregistrement international des marques (Union de Madrid)**

**Assemblée**

**Quarante‑huitième session (28e session extraordinaire)**

**Genève, 22 – 30 septembre 2014**

RAPPORT SUR L’ÉTAT D’AVANCEMENT DU PROGRAMME DE MODERNISATION INFORMATIQUE (SYSTÈME D’ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DE MADRID)

*établi par le Bureau international*

# Introduction

1. Le présent document vise à rendre compte de l’état d’avancement du programme de modernisation informatique (dénommé ci‑après “programme”) depuis la dernière session de l’Assemblée de l’Union de Madrid (ci‑après dénommée “assemblée”) en octobre 2013. Il vise également à informer les membres de l’assemblée des modifications apportées aux principes d’exécution du programme et au calendrier correspondant.
2. Le précédent rapport sur l’état d’avancement du programme était présenté dans le document MM/A/46/1.
3. Il convient de rappeler que le programme doit être mis en œuvre en trois phases : phase I, phase II et phase III. La phase I est constituée de sous‑projets visant à produire des résultats positifs immédiats ou à jeter les bases techniques de la phase II. La phase II correspond à la migration technique proprement dite, élément par élément, du système informatique actuel, qui prend en charge les procédures d’enregistrement international de Madrid et de La Haye, vers une technologie moderne qui garantira aux parties prenantes des systèmes de Madrid et de La Haye l’accès, dans les années à venir, à une plate‑forme technique conforme aux normes du secteur. La phase III est la phase facultative à mettre en œuvre par le Bureau international afin d’assurer la stabilisation du nouveau système après son lancement officiel.

# Phase i – état d’avancement de la mise en œuvre

1. Suite au lancement réussi du projet d’intégration des procédures d’enregistrement international (IRPI), la phase I du programme a été achevée avec succès. En conséquence, les fonds restants au titre de la phase I seront utilisés pour la phase II et il ne sera plus rendu compte de la phase I du programme dans les futurs documents soumis à l’assemblée.

# Phase ii – informations générales

1. Il convient de rappeler que l’approche adoptée pour l’exécution de la phase II du programme consistait à procéder à une migration technique, élément par élément, du système actuel vers une architecture moderne orientée services, grâce à la sélection d’un partenaire informatique extérieur qualifié (ELCA Informatique SA).
2. Cette migration technique vise à convertir l’application, la base de données et les procédures de travail internes existantes en passant du langage de programmation Natural et du système de gestion de bases de données Adabas au langage Java et au système de gestion de bases de données Oracle tout en introduisant un outil moderne de gestion des processus opérationnels. Cette migration permettra d’éliminer le risque d’obsolescence de l’infrastructure actuelle.

# Phase ii – résultats obtenus

1. Après l’achèvement des étapes 1, 2 et 3 de la phase II (analyse, conception et mise en œuvre du pilote), le partenaire informatique extérieur a entrepris la première étape de la conversion technique du logiciel existant, dénommé MAPS (*Madrid Agreement and Protocol System*), au cours de l’année 2013.
2. Après la conversion technique, la première version (Beta 1) du nouveau système dénommé MIRIS (*Madrid International Registries Information System*) a été installée au Bureau international le 17 janvier 2014. La version Beta 1 du système MIRIS a immédiatement fait l’objet d’essais menés par l’équipe de projet afin de détecter rapidement les anomalies et les problèmes de performance du système. Suite à cela, plusieurs modules de correction d’erreurs de programmation et d’amélioration des performances ont été installés au Bureau international au cours des premier et deuxième trimestres de la même année.
3. Une manifestation importante a été organisée le 17 mars 2014 pour présenter la version préliminaire Beta 1 du système MIRIS à la communauté des utilisateurs finals du système de Madrid. L’objectif de cette manifestation était de partager des connaissances et de garantir à la communauté des utilisateurs que le nouveau système MIRIS était similaire au système MAPS du point de vue de ses fonctions et de l’interaction avec les utilisateurs, ce qui permettait de raccourcir la courbe d’apprentissage et la période d’adaptation des utilisateurs tout en préservant leur productivité.
4. Le 13 janvier 2014, un expert a été engagé pour la mise à l’essai du logiciel, afin de i) renforcer les capacités du système et des utilisateurs dans le cadre des essais ii) simplifier et automatiser les essais et iii) mettre en œuvre l’ensemble des outils automatisés recommandés pour les essais. Le système MIRIS devra faire l’objet d’une vaste campagne d’essais, qui sera menée sur la base d’outils automatisés qui fourniront des données objectives sur les résultats des essais et leur champ d’application. À l’heure actuelle, plus de 500 essais sont menés de façon continue, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, au moyen d’outils informatiques qui stimulent l’interaction entre l’utilisateur final et le nouveau système MIRIS. Cette palette d’outils automatisés permet d’effectuer des essais de régression sans intervention humaine, donc sans nouveaux coûts financiers, et de détecter rapidement les anomalies logicielles qui n’étaient pas présentes dans les versions précédemment acceptées. Puisque les 500 essais menés représentent seulement quelque 40 pour cent des possibilités d’utilisation envisageables, le nombre d’essais devra être accru de façon notable, y compris avec la prise en considération de scénarios plus complexes, avant l’entrée en service du système MIRIS. Il sera important d’étudier la réaction du système MIRIS à ces nouveaux essais avant de prendre une décision finale quant à son déploiement. Le manque d’expérience des examinateurs du système de Madrid quant à la mise en place de scénarios exhaustifs et complets pour les essais auprès des utilisateurs vient encore compliquer la tâche.

# Phase II – Calendrier global de mise en œuvre du projet et marche à suivre pour le lancement du système MIRIS : gouvernance, gestion des risques et assurance qualité

1. La conversion d’un logiciel élaboré en interne il y a 17 ans, comprenant plus de 6000 programmes et deux millions de lignes de codes en langage Natural, en une nouvelle architecture orientée services (AOS) reposant sur le système Oracle et le langage de programmation Java et dotée d’un outil moderne de gestion des processus opérationnels, est sans aucun doute une tâche gigantesque. En conséquence, le Bureau international estime qu’il est de la plus haute importance que le nouveau système MIRIS soit entièrement mis à l’essai avant son lancement, afin d’éviter le risque d’entraver la mission du Bureau international, qui consiste à être au service des utilisateurs et des parties contractantes pour l’enregistrement et la gestion des marques internationales. Pour cette raison et conformément à l’approche par étapes préconisée par les méthodes de gestion de projets PRINCE2, les versions suivantes devraient être intégrées progressivement dans le cadre du processus de conversion : version Beta 2 de MIRIS, version Release Candidate (RC), version Release Final et version 1.0. Le délai prévu pour le lancement de la version Beta 2 est fixé à la fin du mois de juin 2014, et c’est uniquement avec cette version du système qu’il sera possible d’initier les essais du système complet auprès des utilisateurs (après quoi chacune des versions postérieures sera soumise aux mêmes critères rigoureux d’acceptation).
2. Lors du lancement du programme de modernisation informatique, en 2008, les enjeux pour le Service d’enregistrement de Madrid étaient fondamentalement différents de ce qu’ils sont aujourd’hui. Compte tenu de la nature particulièrement dynamique et fluide des procédures d’enregistrement international du système de Madrid, il est extrêmement important que le système MIRIS soit en mesure de répondre aux enjeux initiaux comme aux nouveaux défis. Afin de réduire autant que possible tout risque connexe, un examen externe du programme de modernisation informatique a été initié à la fin du deuxième trimestre de 2014, tout en sachant que, à la suite d’un audit interne des processus de génération de recettes du Secteur des marques et des dessins et modèles, il a été recommandé de procéder à une analyse à l’issue de la mise en œuvre de la phase II du programme. Cette analyse doit notamment porter sur l’approche générale, les fonctions et les performances du système, le processus d’essai concernant les utilisateurs et le système et les stratégies en matière d’externalisation. Cette analyse permettra au Bureau international de déterminer avec davantage de précision la date prévue pour la mise en service du système MIRIS.
3. Il est intéressant de constater que, pendant les 12 mois suivant l’acceptation par le Bureau international du système MIRIS, le partenaire informatique extérieur devra honorer un contrat de garantie fondé sur le principe de gratuité en cas d’erreurs logicielles, dans le cadre de la conversion technique du système MAPS.
4. La phase II du programme a été lancée au troisième trimestre de 2010. Les tâches 1 à 10 du plan global de mise en œuvre du projet présenté dans la figure 1 ci‑dessous ont déjà été accomplies. La tâche 11 est en cours de réalisation. Le programme se déroule actuellement selon le calendrier suivant, qui sera vérifié dans le cadre de l’examen externe du programme de modernisation informatique :



Figure 1– Phase II – Calendrier global de mise en œuvre du projet

1. Comme indiqué dans les précédents rapports sur l’état d’avancement du programme de modernisation informatique, et uniquement dans la mesure nécessaire, le Bureau international proposera d’entrer dans l’exécution de la phase III du programme afin de prendre en charge certaines activités postérieures à la mise en service telles que la correction d’erreurs de programmation, l’amélioration des performances, la transformation de l’interface utilisateur et la reconfiguration éventuelle des processus. Étant donné que la nécessité d’une éventuelle phase III ne pourra être évaluée qu’après la mise en service, ses modalités seront détaillées dans le prochain rapport sur l’état d’avancement du programme.

# Utilisation du budget

1. Une dotation totale de 13,804 millions de francs suisses a été approuvée pour le projet (un montant de 10,804 millions de francs suisses a été approuvé par l’Assemblée de l’Union de Madrid et un montant de 3 millions de francs suisses par l’Assemblée de l’Union de La Haye). À ce jour, les dépenses effectives s’élèvent à 10,464 millions de francs suisses, soit 76 pour cent du budget du projet. Le solde devrait être suffisant pour mener à bien la phase II du programme, étant entendu que les conclusions de l’analyse externe peuvent nécessiter l’affectation de ressources supplémentaires afin de garantir une gestion des risques et une assurance qualité appropriées.

Tableau 1 – Situation financière (en milliers de francs suisses), à fin mars 2014

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Fonds provenant des réserves | Dépenses hors engagements et préengagements | Solde à fin mars 2014 |
| Phase I | 3 569 | 3 277 | 292 |
| Phase II | 10 235 | 7 187 | 3 048 |
| Total | 13 804 | 10 464 | 3 340 |

1. *L’assemblée est invitée à prendre note du contenu du rapport sur l’état d’avancement du programme de modernisation informatique (système d’enregistrement international de Madrid) (document MM/A/48/1).*

[Fin du document]